

BUREAU DIRECTEUR FÉDÉRAL PARIS

**Vendredi 14 Décembre 2012 - 15H00 à 20H00
Et Samedi 15 Décembre 2012 – 8H30 à 12H30**

Vendredi 14 décembre 2012

Présents

Frank BIGNET, Jean-Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Denis JAEGER, Philippe LESCURE, Michelle MONSERAT, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN,

Samedi 15 décembre 2012

Présents

Frank BIGNET, Jean-Michel BUNIET, Guillaume FRITSCH, Françoise HUOT-JEANMAIRE, Denis JAEGER, Philippe LESCURE, Michelle MONSERAT, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN,

Absents excusés

Emmanuel CHABANNES, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Cédric GOSSE (en représentation à l'AG de la Ligue des Pays de la Loire)



Le Président LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

1. ADMINISTRATION, INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1. Point licences

Le tableau « Clubs et licences à l'année – Comparatif 2012 – 2013 au 12 décembre 2012 » est diffusé en réunion. A ce jour, le nombre de licenciés est à peu près identique à celui de la même période, sur 2011. Il est très intéressant de noter que la fédération compte déjà 16 Clubs supplémentaires par rapport à la clôture de saison, soit le 31 octobre 2012.

1.2. Représentation fédérale

1.2.1. AG de Ligues Régionales

Le tableau faisant état des représentations fédérales aux AG de Ligues Régionales à venir est complété en réunion :

Ligue Régionale	Date AG	Représentant(e) Fédéral
Pays de la Loire	Samedi 15 décembre 2012	Cédric GOSSE
Alsace	Samedi 5 janvier 2013	Denis JAEGER
Centre	Samedi 5 janvier 2013	Cédric GOSSE
Normandie	Samedi 12 janvier 2013	Impossible : Réunion CDF
Limousin	Samedi 12 janvier 2013	Laurent MASSIAS
Guadeloupe	Samedi 12 janvier 2013	Impossible : Réunion CDF
Côte d'Azur	Samedi 5 janvier 2013	Frank GASQUET
Franche Comté	Vendredi 18 janvier 2013	Philippe LESCURE
Bourgogne	Samedi 19 janvier 2013	Philippe LESCURE
Poitou Charentes	Samedi 19 janvier 2013	Bernard SAINT-JEAN
Ile de France	Samedi 19 janvier 2013	
Picardie	Samedi 19 janvier 2013	Jean-Michel BUNIET
Champagne Ardenne	Samedi 19 janvier 2013	Frank BIGNET
Rhône Alpes	Samedi 26 janvier 2013	Cédric GOSSE
Provence Alpes	Samedi 26 janvier 2013	Frank GASQUET
Nouvelle Calédonie	En attente	
Nord Pas de Calais	Samedi 26 janvier 2013	

1.3. Comités Directeurs ouverts aux Ligues Régionales

1.3.1. Organisation

Le CD ouvert aux Président(e)s de Ligues Régionales du 12 janvier et celui du 3 février 2013 (après l'AG) sont prévus au CNOSF, avec hébergement à l'Hôtel IBIS Gentilly.

Il est précisé que seul(e) le ou la Président(e) de Ligue, ou à défaut son ou sa représentant(e), est invité(e) participer au Comité Directeur ouvert aux Président(e)s de Ligues Régionales le lendemain de l'Assemblée Générale.

1.3.2. Projets d'ordre du jour

Les projets d'ordre du jour des CD ouverts aux Ligues Régionales, sont rectifiés et complétés en séance.

1.4. Assemblée Générale Fédérale Février 2013

1.4.1. Organisation

L'Assemblée Générale Fédérale du 2 février 2013 se déroulera au CNOSF, et l'hébergement est réservé à l'Hôtel IBIS Gentilly.

1.4.2. Projet d'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour de l'Assemblée Générale Fédérale Elective est diffusé et complété en réunion. Il sera proposé, pour validation, au Comité Directeur du 12 janvier prochain :

- 1. Approbation du Procès-verbaux des Assemblées Générales des 04 février 2012, 23 mai 2012, 03 octobre 2012.**
- 2. Rapport Moral du Président**
- 3. Rapports d'Activités :**
 - a. Secrétariat Général,*
 - b. Communication/Marketing,*
 - c. Direction Technique Nationale,*
 - d. Commissions Nationales.*
- 4. Rapport Financier du Trésorier Général**
- 5. Intervention du Commissaire aux Comptes**
- 6. Proposition de nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant**
- 7. Validation des comptes 2012**
- 8. Proposition de modification des statuts**
- 9. Proposition de vente du Siège Fédéral actuel (cf. statuts aliénation bien immobilier)**
- 10. Budget Prévisionnel 2013**
- 11. Vote des Coûts 2014**
- 12. Questions diverses**
- 13. Elections du Comité Directeur Fédéral et du Président**

1.4.3. Proposition de modification des statuts

La proposition de modification des statuts fédéraux, pouvant entrer en vigueur au 3 février 2013, en lien avec la création de structures privées à vocation d'organisation d'évènements et avec l'acquisition de nouveaux locaux, a été soumise au Ministère.

Les propositions de modifications suivantes ont été validées par le Ministère chargé des Sports :

Point 1.1. : Modification du titre (surlignée en jaune)

1.1. But **et moyens**

Point 1.1.1. : Ajout d'un alinéa (surligné en jaune)

(...)

Elle agit ainsi directement ou par l'intermédiaire de structures, y compris de forme commerciale, desquelles elle peut être actionnaire unique ou non, dès lors que l'objet desdites structures permet, même partiellement, par tout moyen, de concourir à la réalisation de son objet social ou est de nature à le faciliter.

Point 1.1.3. : Modification du siège social (surligné en jaune)

Elle a son siège social à Saint-Denis (Seine Saint-Denis), **31 boulevard Marcel Sembat**. Le siège social peut être transféré dans une autre commune par délibération de l'Assemblée Générale.

La proposition de modification suivante surlignée en bleu n'a pas été validée par le Ministère chargé des Sports :

2.3.7. Sont incompatibles avec le mandat de Président de la Fédération les fonctions de chef d'entreprise, de Président de conseil d'administration, de Président et de membre de directoire, de Président de conseil de surveillance, d'administrateur délégué, de directeur général, directeur général adjoint ou gérant exercées dans les sociétés, entreprises ou établissements dont l'activité consiste principalement dans l'exécution de travaux, la prestation de fournitures ou de services pour le compte ou sous le contrôle de la Fédération, de ses organes internes ou des associations qui lui sont affiliées.

Les dispositions du présent article sont applicables à toute personne qui, directement ou par personne interposée, exerce en fait la direction de l'un des établissements, sociétés ou entreprises ci-dessus visés.

Cependant les dispositions du présent article ne font pas obstacle à ce que le Président de la Fédération exerce les fonctions de représentant de la Fédération, présidente personne morale, des sociétés, entreprises ou établissement en cause, dès lors que ses fonctions en l'espèce ne sont pas rémunérées.

En effet, pour le Ministère l'ajout de cet alinéa ne semble pas opportun car soit cette situation est déjà permise, auquel cas l'ajout de cet alinéa est inutile, soit cette situation est illégale et elle ne peut être légalisée par cette modification des statuts.

Nous nous rapprocherons de notre conseil juridique pour retravailler ce point.

1.4.4. Proposition de nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant

Conformément à l'article L. 612-4 du code de commerce, toute association qui reçoit annuellement de l'Etat ou de ses établissements publics ou des collectivités locales une subvention d'un montant supérieur à 153 000 €, a l'obligation de nommer un commissaire aux comptes.

Cette nomination, pour un mandat de 6 ans, a eu lieu lors de l'Assemblée Générale du 4 février 2012.

Le 2^{ème} alinéa de l'article L. 823-1 du code de commerce précise qu' « *un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants, appelés à remplacer les titulaires en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès sont désignés dans les mêmes conditions.* »

Il sera proposé au prochain Bureau Directeur, puis au prochain Comité Directeur, puis à l'Assemblée Générale, la nomination d'un commissaire aux comptes suppléants.

1.4.5. Proposition de vente du Siège Fédéral actuel

La vente de nos locaux actuels étant subordonnée à l'accord préalable de l'Assemblée Générale, cette question est prévue à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 2 février prochain.

1.5. Calendrier prévisionnel d'une partie des réunions fédérales 2013

DATE / 2013	BUREAU DIRECTEUR	COMITÉ DIRECTEUR	LIEU	Horaire	Autres réunions
Vendredi 11 janvier	★		Paris	Après-midi	
Samedi 12 janvier		★	Paris	Journée	
Samedi 2 février			Paris	Journée	AG électorale
Dimanche 3 février		★	Paris	Matin	Ouvert Ligues
Vendredi 1 ^{er} mars	★		Paris	Journée	
Vendredi 19 avril			A définir	Journée	Séminaire BD
Samedi 20 avril			A définir	Matin	Séminaire BD
Vendredi 31 mai	★		Belfort	Après-midi	
Samedi 22 juin		★	Paris	Journée	
Mercredi 16 octobre		★ 			RGF
Samedi 26 octobre		★	Paris	Journée	

1.6. Dépôt de plainte

Suite aux insultes proférées en direction de la F.F.TRI. et de son Président, sur le forum du site Internet <http://www.onlinetri.com/>, les membres du Bureau et du Comité Directeur fédéral, réunis en octobre dernier, ont approuvé la proposition du Président Philippe LESCURE de déposer plainte, auprès du Procureur de la République, à l'encontre de l'internaute ayant proféré les insultes et du site ayant hébergé ce message.

Par courriel en date du 28 novembre dernier, l'internaute en question a adressé à la fédération ses regrets et ses excuses et a demandé le retrait de la plainte.

Le Président LESCURE est disposé à retirer la plainte en cours à l'encontre de cet internaute sous réserve que ce dernier sur <http://www.onlinetri.com/> un communiqué indiquant notamment :

- Qu'il regrette vivement d'avoir utilisé de tels propos publiquement ;
- Qu'il présente ses excuses et ses regrets au Président fédéral et à la F.F.TRI. suite aux propos injurieux et insultants qu'il a mis en ligne le jeudi 27 septembre 2012 à 11h54 ;
- Qu'il a adressé au Président LESCURE un long courrier électronique pour exprimer ses regrets et ses excuses pour les propos qu'il a tenus ;
- Qu'il invite les internautes à ne pas céder à la facilité de l'insulte ou de la diffamation sur les forums de débat ;
- Que le Président LESCURE a bien conscience que les débats publics et les forums sont des espaces d'échanges, de critiques, de propositions tout à fait nécessaires pour enrichir la vie fédérale, mais le Président LESCURE précise que ces débats doivent se tenir dans le respect des personnes et des institutions, la limite de l'insulte et/ou de la diffamation ne doit pas être franchie ;

2. COMMUNICATION / MARKETING

2.1. Rencontre SPORT +

Frank GASQUET fait part des éléments abordés lors de la rencontre récente avec Vincent BACHELOT, Directeur de la programmation des sports dans le groupe Canal. L'objectif de cet entretien était d'envisager les conditions de renouvellement du contrat liant la F.F.TRI. à SPORT +. Il est à noter que Vincent BACHELOT a fait part de sa satisfaction devant la qualité des films diffusés.

3. FINANCES

3.1. Créances au 30 novembre 2012

Le tableau des créances au 30 novembre 2012 est diffusé en réunion et n'appelle aucun commentaire.

3.2. Clôture comptes 2011 / 2012 - Résultat d'exploitation

Présenté en réunion, le suivi budgétaire de clôture au 31/10/2012 laisse apparaître un résultat positif de 71 883 €, après application de l'intéressement et après impôts. Le total des Produits s'élève à 4 912 641 € et le total des Charges à 4 840 758 €. Philippe LESCURE se réjouit de ce résultat, qu'il octroie à l'action fédérale et à la rigueur collective.

A l'unanimité, les membres du Bureau Directeur proposent :

- l'affectation de 21000 € au projet associatif « aide aux clubs labellisés Ecole de Triathlon*** » (achat de matériel, formation...)
- l'affectation du solde, soit 50883 €, au report à nouveau.

Le Trésorier Général propose aux membres du BDF d'adopter un arrêté de principe des comptes. **L'arrêté de principe des comptes est adopté à l'unanimité.**

Ces résultats seront présentés au Comité Directeur Fédéral (CDF), instance fédérale compétente pour prononcer l'arrêté des comptes avant présentation à l'Assemblée Générale, instance fédérale compétente pour approuver les comptes.

Dans le cadre d'un projet que Frank BIGNET présentera prochainement, où il sera proposé de reconnaître les Clubs labellisés *** dans le cadre du Parcours de l'Excellence Sportive (PES), ce dernier attire l'attention des élus sur l'intérêt d'une aide fédérale systématique orientée vers ces structures.

3.3. Projet de budget 2013 – V1

Denis JAEGER et Emmanuel CHABANNES présentent le projet de Budget Prévisionnel 2013 – V1. Il est décidé :

- d'ajouter une ligne pour permettre le fonctionnement des nouvelles commissions potentielles
- de supprimer, pour des raisons budgétaires et en accord avec l'organisateur du championnat de France de Triathlon Distance L (CALVI), la production TV de ce championnat

Ce Budget Prévisionnel sera envoyé au BDF pour remarques éventuelles, puis aux membres du Comité Directeur, afin qu'il soit présenté au Comité Directeur ouvert aux Président(e)s de Ligues du 12 janvier 2013.

3.4. Proposition des coûts 2014

Le projet concernant les Coûts 2014 est présenté, commenté et amendé en réunion. Denis JAEGER rappelle que la variation INSEE prise en compte, pour l'Assemblée Générale Fédérale de février 2013, est celle du 31/09/2011 au 31/09/2012. Elle est définie à partir d'une hausse constatée de 1,65%.

Les coûts réévalués automatiquement sont les suivants :

- Droits d'organisation,
- Droits d'affiliation « Clubs » et « Licences »,
- Tarifs de remboursements.

Tous les coûts sont approuvés par les membres du Bureau Directeur à l'unanimité et seules les thématiques pour lesquelles des modifications sont proposées, autres que les réévaluations automatiques, sont présentées ci-dessous. Les propositions de modifications apparaissent surlignées en jaune :

• Droits d'organisation/ de licence manifestation / pratique compétition

	Tarif d'inscription* TARIF LE + HAUT SI LES TARIFS SONT EVOLUTIFS	Droit de licence manifestation 2013	Droit de licence manifestation 2014
Distances XS et S	≤ 30 €	153 €	156 €
	> 30 € ≤ 50 €	511 €	519 €
	> 50 € ≤ 60 €	1 022 €	1 039 €
	> 60 €	1 533 €	1 558 €
Distance M	≤ 40 €	153 €	156 €
	> 40 € ≤ 60 €	511 €	519 €
	> 60 € ≤ 80 €	1 226 €	1 246 €
	> 80 €	2 044 €	2 077 €
Triathlon Distance L (1,9-90-21 et 3-80-20) Duathlon Distance L 10/60/10 20/80/10 Duathlon Distance XL 20/120/20 Bike & Run et Aquathlon Distances L et supérieure	≤ 80 €	153 €	156 €
	> 80 € ≤ 120 €	1 022 €	1 039 €
	> 120 € ≤ 180 €	2 044 €	2 077 €
	> 180 € ≤ 300 €	3 065 €	3 116 €
	> 300 €	5 109 €	5 193 €
Triathlon Distance XL 4-120-30 Triathlon Distance XXL 3,8-180-42 Duathlon 20/120/20	≤ 150 €	153 €	156 €
	> 150 € ≤ 200 €	1 022 €	1 039 €
	> 200 € ≤ 300 €	2 555 €	2 597 €
	> 300 € ≤ 500 €	5 109 €	5 193 €
	> 500 €	10 218 €	10 387 €

La distance duathlon 10/60/10 n'existant pas à l'ITU, il est proposé de supprimer cette distance et de classer la distance duathlon 20/120/20 en « distance XL » et non en « distance XXL »

Les précisions suivantes sont apportées concernant la détermination du tarif d'inscription pris en compte dans le cadre d'une épreuve par équipe :

- Pour les épreuves de **triathlon et duathlon** par équipes, le tarif d'inscription de l'équipe sera divisé par trois pour déterminer le coût d'inscription « individuel » permettant de déterminer le montant du droit de licence manifestation.

- Pour les épreuves de Bike&Run et d'aquathlon par équipes, le tarif d'inscription de l'équipe sera divisé par deux pour déterminer le coût d'inscription « individuel » permettant de déterminer le montant du droit de licence manifestation.
- Pour les raids par équipes, le tarif d'inscription de l'équipe sera divisé par le nombre d'équipiers pour déterminer le coût d'inscription « individuel » permettant de déterminer le montant du droit de licence manifestation.

La précision suivante a été apportée concernant les droits d'organisations dus au titre des épreuves internationales organisées en France :

- Attention : ces coûts représentent la part que la L.R.TRI. doit à la F.F.TRI. et ne comprennent pas le coût du label international qui sera à régler à la fédération internationale concernée (ITU ou ETU).

- **Affiliation club et licence annuelle**

La date d'application de la pénalité pour « ré affiliation club » tardive ou « renouvellement licence » tardif a été modifiée

- 31 octobre (au lieu de 30 septembre) pour l'application de la pénalité pour « ré affiliation club » tardive
- 30 novembre (au lieu de 31 octobre) pour l'application de la pénalité pour « renouvellement licence » tardif

Les appellations des licences ont été mises à jour :

- Licence club **compétition**
- Licence club **loisir**

- **Mutation / Droits de mutation**

Une précision est apportée concernant les compétitions retenues au titre d'une Equipe Nationale :

- Les compétitions retenues au titre d'une Equipe Nationale sont les Championnats Continentaux, les Championnats du Monde, **la Grande Finale WTS uniquement pour les élites** et les Jeux Olympiques uniquement

- **Mutation / Droits de formation**

Une précision est apportée au sujet de la « mutation sportive » en cas de mutation professionnelle ou de changement de domicile justifié :

- En cas de mutation professionnelle ou de changement de domicile justifié auprès de la Commission Nationale Sportive, celle-ci peut dispenser le club d'accueil du paiement des droits de formation **après avis consultatif du club quitté.**

Ce projet sera présenté au Comité Directeur du 12 janvier 2013, puis à l'approbation de l'Assemblée Générale Fédérale du 2 février 2013.

4. VIE SPORTIVE / DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE, HAUT NIVEAU, DÉVELOPPEMENT

4.1. Triathlon de Paris

Le dossier est toujours à l'étude, avec le soutien de la Mairie de Paris. Des démarches sont en cours auprès de l'Agence Régionale de Santé, et il est proposé de reporter l'ouverture des inscriptions, prévue initialement le 7 janvier 2013. L'ouverture des inscriptions est reportée au 4 février 2013.

4.2. Triathlon de Nice

Les inscriptions sont ouvertes depuis le 1^{er} décembre. Le dossier suit son cours.

4.3. Bilan du séminaire des Président(e)s de Ligues Bordeaux

Le Séminaire des Président(e)s de Ligues s'est bien déroulé, et Philippe LESCURE remercie la Ligue d'Aquitaine pour son organisation. Concernant les débats ayant animé ces deux jours de travaux, il est peut-être à envisager une nouvelle disposition, avec la mise en place de tables rondes, permettant de progresser, en parallèle, sur plusieurs thématiques. Il conviendra de demander aux Président(e)s de Ligues sur quels thèmes il serait intéressant de débattre.

4.4. Bilan Colloque CTL

Philippe LESCURE et Dominique FRIZZA se sont rendus au Colloque des CTL et font savoir qu'il s'agit d'un colloque intéressant, dynamique et que les CTL sont très investis dans leurs missions. Dominique FRIZZA fait également savoir que les CTL souhaiteraient tous avoir la même fiche de poste, afin d'œuvrer tous dans le même sens.

Frank BIGNET souhaite, comme Dominique FRIZZA, que ce colloque se déroule sur un temps plus long, et que des échanges puissent avoir lieu entre les Ligues, sur des thématiques choisies, en lien avec le projet fédéral. Afin de pouvoir prévoir un temps de colloque plus long, il pourrait être proposé que ce colloque s'organise sur le même modèle que le séminaire des Présidents de ligue à savoir :

- Une prise en charge des frais de restauration, d'hébergement et de location de salle par la F.F.TRI.
- Une prise en charge des frais de déplacement par les ligues respectives

Les orientations en terme d'emploi et de formation ont été abordées, et notamment l'axe professionnalisation. David MANGEL a aussi procédé à la présentation de l'École Française de Triathlon, et Dominique FRIZZA a rappelé toute l'importance à faire une présentation dans les Ligues, et à envisager une sensibilisation dès le BF5.

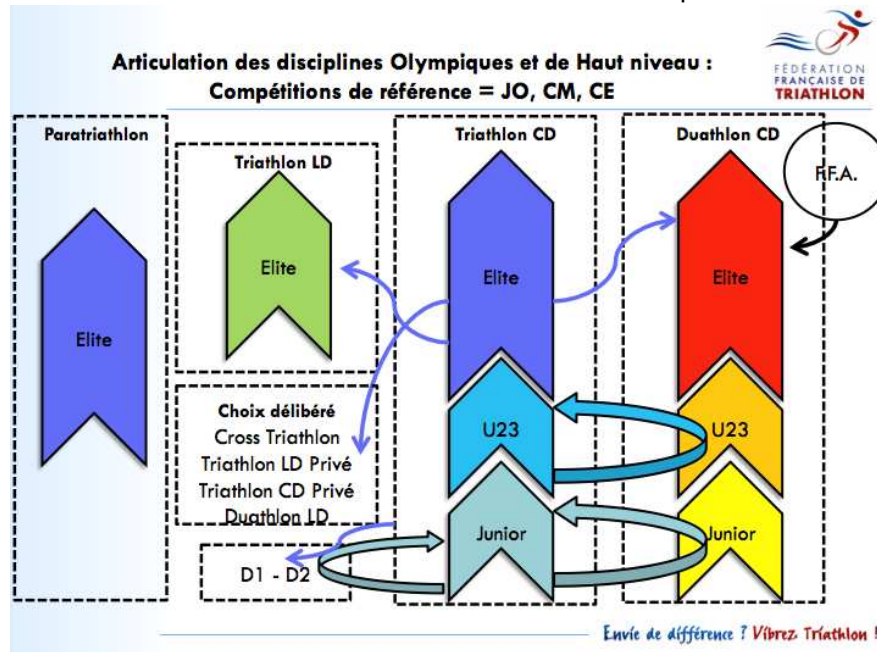
4.5. UCPA

Suite aux différentes rencontres de travail, des pistes se dessinent, en terme de collaboration F.F.TRI. / UCPA, et notamment :

- Accueil de groupes issus du Triathlon, dans certains centres UCPA, à des tarifs préférentiels.
- Création d'espaces triathlon
- Appropriation des Rando-Triathlon par l'UCPA
- Possibilité de programmer des stages sportifs de découverte des activités et des disciplines enchaînées.
- Collaboration autour du Triathlon aquatique, pour des personnes présentant des problématiques de santé.

4.6. Modalités Equipe de France 2013

Afin de présenter en réunion les modalités Equipe de France 2013, Frank BIGNET propose une approche en se basant sur le schéma ci-dessous matérialisant l'articulation entre les disciplines :



Frank BIGNET rappelle les 3 modalités d'accompagnement fédéral et les disciplines concernées :

- **Equipe de France** : Prise en charge financière totale / Encadrement fédéral

Sont concernés : Triathlon CD / Championnat du Monde Triathlon LD / Championnat du Monde Duathlon CD Elite.

- **Sélection Nationale** : Prise en charge financière totale ou partielle / Encadrement fédéral

Sont concernés : Compétitions Equipe de France de Triathlon Junior et U23 (hors Championnat d'Europe et Championnat du Monde)

- **Hors programme Equipe de France** : Pas de prise en charge financière / Pas d'encadrement fédéral

Sont concernés : Duathlon L.D. / Cross Triathlon / Aquathlon / Duathlon et Triathlon des neiges / Championnat d'Europe Triathlon L.D./ Duathlon C.D. U23 et Junior

L'ambition étant bien évidemment d'obtenir des médailles, chez les femmes comme chez les hommes, le DTN revient sur l'évolution des modalités de sélection depuis 2009, qui doivent traduire ce projet fédéral, et propose pour l'olympiade à venir, de retenir les critères :

- d'accès à la sélection.
- d'éligibilité : le DTN après consultation du comité de sélection de rendre l'athlète sélectionné OU sélectionné pour permettre à un athlète EDF de décrocher une médaille, OU Non sélectionné.

Comme sur les olympiades précédentes, le quota de chaque épreuve peut être attribué par le DTN, toujours dans l'objectif de servir l'intérêt de l'équipe de France.

Frank BIGNET propose ainsi l'évolution suivante concernant les modalités de sélection

- Triathlon CD:
 - Critères pour les étapes W.T.S.
 - Modalités Coupe d'Europe Junior de Vierzon
- Duathlon CD:
 - Jeux Mondiaux
 - Junior et U23 → Duathlon outil du Triathlon
 - 2013 CM Ottawa (€) → Stages et compétitions Junior
- Triathlon LD:
 - Problématique de date CM Vs CF : le CF n'est pas un critère de sélection (respect intégrité + modalités d'inscription)
 - Format des CE + contrainte de budget → Hors programme EDF

L'ensemble de modalités sont publié sur le site fédéral : <http://www.fftri.com/modalites-de-selection-en-equipe-de-france>

4.7. Paratriathlon – Jeux de Rio 2016

La Fédération Française Handisport va obtenir la délégation du Ministère pour le paratriathlon.

Lors d'une réunion avec le Ministère, le 11 décembre dernier, le Directeur des sports a demandé que les fédérations rentrant aux Jeux paralympiques de Rio, en 2016, se rapprochent de la Fédération Française Handisport et travaillent ensemble sur des projets partagés.

Des conventions devront être signées entre les fédérations et la Fédération Française Handisport. Frank BIGNET va participer à deux réunions, les 7 et 30 janvier 2013, afin de travailler sur la proposition d'une convention F.F.H. et F.F.TRI. permettant d'encadrer le paratriathlon dans le cadre de la préparation des Jeux paralympiques de Rio en 2016.

Le DTN précise que de nombreux points devront être abordés lors de cette contractualisation, et notamment l'appartenance à la liste de Haut-Niveau, les aides personnalisées, etc.

Les membres du Bureau Directeur, et notamment Jean-Michel BUNIET qui a accompagné le DTN sur la réunion du 11 décembre font part de leurs inquiétudes quant à l'organisation de ces Jeux, et la répartition des missions et des budgets dédiés, entre la F.F.TRI. et la F.F.H. pour l'accompagnement des Triathlètes Handisports aux Jeux Paralympiques de Rio en 2016. Aussi, Philippe LESCURE propose d'adresser un courrier au Directeur des Sports, afin de demander un éclaircissement sur ce point.

4.8. Accord cadre pays francophones

Ce point sera traité lors de la prochaine réunion de Bureau Directeur

4.9. Ecole Française de Triathlon

Frank BIGNET présente un point d'étape concernant l'EFT :

- Le catalogue des actions et des conduites motrices est finalisé
- Les fiches pédagogiques sont formalisées (121) dont 101 testées par les Ligues et les Clubs, et Frank BIGNET remercie ces structures fédérales qui ont bien voulu accompagner ces essais.
- Le livret de compétences est presque terminé, et les tests concernant les niveaux de certification sont en cours.

Frank BIGNET présente un aperçu du contenu final de la Mallette Pédagogique, dans la diapositive ci-dessous :



Frank BIGNET fait savoir qu'il faudra déterminer les modalités et forme de diffusion de cette mallette. S'agira-t-il d'un format papier, d'un format numérique sur support physique, d'une mise en téléchargement ?

Philippe LESCURE souhaite que les orientations fédérales en terme de Développement Durable soient prises en compte dans la finalisation de cet outil, notamment dans les modes de production et de diffusion, et que des propositions précises et chiffrées soient faites lors d'une prochaine réunion de Bureau Directeur.

4.10. Point sur le groupe de travail « entente des clubs »

Dominique FRIZZA propose que le groupe de travail continue sa réflexion, suite aux échanges du Séminaire des Président(e)s de Ligues de Bordeaux, en tenant compte de la demande visant à permettre aux Comités Départementaux de présenter une équipe sur les championnats de France des Clubs de D3 et de D2 (sous réserve de qualification) sans pouvoir accéder au championnat de France des Clubs de D1.

4.11. Modalités d'organisation d'épreuves internationales sur le territoire français

Dominique FRIZZA attire l'attention des membres du Bureau Directeur sur les difficultés liées à l'organisation d'épreuves internationales sur le territoire français, et notamment le fait que les cahiers des charges se chevauchent, à savoir celui de la CNGE et celui de la structure internationale (ITU, ETU, etc.). Les membres du Bureau Directeur souhaitent que soit étudiée la possibilité de signer une convention : F.F.TRI. et Organisateur à label international (les cahiers des charges « grandes épreuves internationales F.F.TRI. » actuels pouvant servir de base), laquelle ne devra pas être en contradiction avec le cahier des charges des fédérations continentales ou internationales.

4.12. Composition des divisions aux Championnats de France des Clubs 2013

La CNS se réunira le vendredi 21 décembre prochain pour valider la composition des Championnats de France des Clubs 2013 (Division 1 et 2).

4.13. Projet de convention F.F.TRI. / GIP CAFEMAS

Michelle MONSERAT présente un projet de Convention de « **Mise à disposition du fichier des associations organisatrices des activités aquatiques** » qui pourrait être signé entre :

- Le Groupement d'Intérêt Public « Centre d'analyse des formations, des emplois et des métiers de l'animation et du sport », 9, avenue Pierre de Coubertin 75014 Paris, représenté par Monsieur Jean-Louis GOUJU, Directeur et désigné par le terme « le CAFEMAS » d'une part,
- Et la F.F.TRI. représentée par son Président, Philippe LESCURE.

Cette convention a pour objectif d'organiser la mise à disposition du fichier d'adresse des associations organisant des activités aquatiques. En effet, à la demande de ses membres et plus particulièrement du MSJEPVA (Ministère du Sport, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative), le CAFEMAS mène une étude visant l'identification des besoins de surveillance et d'encadrement des activités aquatiques en France (métropole et DOM).

Dans ce cadre, une part importante des besoins d'encadrement de ces activités se formalisant au sein des clubs et associations qui organisent des activités aquatiques, il a été décidé de procéder à une enquête auprès de l'ensemble de ces associations.

Il est bien précisé que le CAFEMAS (Centre d'Analyse des Formations des Emplois des Métiers de l'animation et du Sport) s'engage à assurer la protection des données et leur confidentialité.

Le Bureau Directeur est favorable à ce projet qui sera présenté, en détail, au Comité Directeur du 12 janvier 2013.

4.14. Courrier des TRITONS MELDOIS : droit d'accès en D1

Madame LEBIGRE, Présidente du Club des TRITONS MELDOIS, a adressé un courrier au Président LESCURE l'indulgence de la Fédération Française de Triathlon dans l'application des droits d'accès au championnat de France des clubs de Division 1 de Duathlon eu égard les difficultés rencontrées par son club suite à la disparition de Monsieur Sylvain LEMAIRE.

Les membres du BDF rappellent que le club des TRITONS MELDOIS ne répond ni aux critères de labellisation « Ecole de Triathlon ** », ni aux critères de labellisation « Ecole de Triathlon * », ce qui n'est pas contesté par Madame LEBIGRE, et que dans ce cadre-là, le montant des droits d'accès au championnat de France des clubs de Division 1 de Duathlon s'élève à 10000 €.

Néanmoins, compte tenu des efforts entrepris par le club des TRITONS MELDOIS suite à la décision rendue par la commission de conciliation du CNOSF en date du 27 janvier 2011 et compte tenu des difficultés d'organisation auxquelles le club des TRITONS MELDOIS a dû faire face suite à la disparition de Monsieur Sylvain LEMAIRE, le Bureau Directeur Fédéral décide à la majorité, à titre exceptionnel, la mise en place de l'aménagement financier suivant :

- Le dépôt d'un chèque de 5000 € à l'ordre de la F.F.TRI. encaissable immédiatement
- Le dépôt d'un chèque de caution de 5000 € à l'ordre de la F.F.TRI. qui sera encaissé le 31 octobre 2013 uniquement si le club des TRITONS MELDOIS ne remplit pas à cette date les critères requis pour l'obtention du label « Ecole de Triathlon ** »

4.15. Projet de convention F.F.TRI. / SURFRIDER FOUATION EUROPE

Jean-Michel BUNIET présente un projet de convention de partenariat qui pourrait être acté entre SURFRIDER FOUNDATION EUROPE (SFE) et la F.F.TRI.

Surfrider Foundation Europe est une association à but non lucratif ayant « pour but la défense, la sauvegarde, la mise en valeur et la gestion durable de l'océan, du littoral, des vagues et de la population qui en jouit ».

Surfrider foundation Europe et la Fédération Française de Triathlon ont constaté qu'elles partageaient les mêmes valeurs et certains objectifs en particulier ceux relatifs à la préservation de l'eau. Elles ont également constaté que leurs territoires d'actions étaient similaires, voire complémentaires.

Les membres du Bureau Directeur sont favorables à ce projet, qui sera présenté au Comité Directeur du 12 janvier prochain.

4.16. Affaires internationales

Denis JAEGER fait part des orientations arrêtées lors du dernier Executive Board de l'ETU, qui s'est tenu à Zurich, la semaine précédent ce Bureau Directeur. Il précise que le projet de développement a été finalisé, à partir d'un projet travaillé par Bernard SAINT-JEAN.

Le 26 janvier prochain, un Congrès électif de la Fédération Méditerranéenne de Triathlon est prévu, et il est programmé que le Triathlon intègre, en 2017 en Espagne, les Jeux Méditerranéens. La présence d'un représentant fédéral est souhaitée à cette occasion. Denis JAEGER ou Dominique FRIZZA assurerons cette mission.

Le calendrier des prochaines réunions internationales est communiqué pour information :

- 16 et 17 février : réunion des Présidents de fédérations organisée par l'ETU à Varsovie
- 14 juin : congrès électif de l'ETU en Turquie
- 13 septembre : congrès ITU à Londres

Concernant le Championnat d'Europe de Triathlon Longue Distance 2013, organisé à VICHY, Denis JAEGER rappelle que le port de la tenue tricolore n'est pas obligatoire bien que fortement souhaité, le port d'une tenue neutre ou d'une tenue « club » est toléré sous réserve que la mention FRA soit bien présente sur la tenue, conformément à la règle de marquage ITU.

4.17. Contestation de l'utilisation des nouvelles appellations de distance

Le cabinet conseil de l'association « Triathlon Vallée des Lacs » a adressé un courrier demandant notamment de cesser l'utilisation des appellations Triathlon Distance S, Triathlon Distance M, Triathlon Distance L, et Triathlon Distance XL, au motif que cette association serait propriétaire des marques « TRIATHLON S TRIATHLON M TRIATHLON L » et « TRIATHLON XL » et que l'utilisation de nos nouvelles appellations de distance constituerait une infraction aux droits de propriété intellectuelle.

Le nom de l'association « Triathlon Vallée des Lacs » n'apparaissant pas sur les fiches de dépôt des marques « TRIATHLON S TRIATHLON M TRIATHLON L » et « TRIATHLON XL », la fédération a demandé au cabinet conseil de l'association « Triathlon Vallée des Lacs » de bien vouloir justifier des droits de cette association sur ces marques.

4.18. Participation des Ligues Outremer aux réunions fédérales

Françoise HUOT-JEANMAIRE, dans sa fonction de Présidente de la Commission Nationale d'Outremer attire l'attention des membres du Bureau Directeur sur la difficulté à réunir les Président(e)s de Ligues Ultramarines sur le Séminaire des Président(e)s de Ligues Régionales ou sur le Comité Directeur ouvert aux Ligues. Elle souligne la complexité à faire fonctionner cette Commission qui réunit des personnes responsables de Ligues, et surtout de territoires ultramarins qui ont en commun d'être éloignés de la métropole et d'être complètement différents !

Sensibles à cette question, les membres du Bureau Directeur proposent de prendre en charge, pour les ligues d'outre-mer uniquement, soit le déplacement au Séminaire des Président(e)s de Ligue, soit le déplacement au Comité Directeur ouvert aux Président(e)s de Ligue précédent l'Assemblée Générale Fédérale. En cas de participation aux deux réunions, un seul déplacement sera pris en charge.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place de thématiques de réflexion au Séminaire des Président(e)s de Ligue telle que proposée au point 4.3 ci-dessus, il pourrait être envisagé de proposer une réflexion sur l'Outre Mer.

Le Président clôture la séance et remercie les membres du BDF pour leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Patrick SOIN
Secrétaire Général